

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX**  
**N° 03/ENSAT/2023**

**Travaux d'Aménagement du Centre Code 212 à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger**

Le 26 Juin 2023 à 14h00, il sera procédé, dans la présidence de l'université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan– Quartier M'haneche II, Avenue 9 Avril BP 2117 – Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'**appel d'offres ouvert sur offres des prix n°03/ENSAT/2023** conformément au règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi (26 Avril 2022) relatif aux **Travaux d'Aménagement du Centre Code 212 à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger (Lot Unique)**.

Le Maître d'Ouvrage : le **Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger**

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Il peut également être retiré du bureau du service des affaires économiques à l'ENSAT, route de Ziaten Boukhalef Route de l'aéroport Tanger.

Une visite des lieux est programmée le **14 juin 2023 à 10h00**, Lieu de rassemblement est à l'**École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger** sise à l'adresse précitée.

**Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts de prestations sont fixés à :**

CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	ESTIMATION ADMINISTRATION TTC
35 000.00 Dhs. (Trente Cinq Mille Dirhams)	3 000 000.00 Dhs TTC (Trois Millions Dirhams TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (26/04/2022) et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 Jomada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 conformément au règlement précité :

**A- Dossier administratif comprenant :**

- 1) La déclaration sur l'honneur ;
- 2) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire ;
- 3) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement précité

**B- Dossier technique comprenant :**

1. Pour les entreprises nationales : certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

Classe minimale	Secteur	Qualifications exigées
4	A	A5 : Travaux d'Aménagement et de Réhabilitation des bâtiments

2. Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 9 paragraphe B du règlement de consultation.